

Pau, le 20 septembre 2021

ÉDUCATION NATIONALE APPEL INTERSYNDICAL À LA GRÈVE JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

« Une revalorisation historique » selon Jean-Michel Blanquer, l'Éducation nationale « choyée » selon Jean Castex... derrière les grandes déclarations, la réalité est toute autre sur les questions de salaires, moyens et métiers.

Les annonces de septembre 2021 confirment que la revalorisation promise par Jean-Michel Blanquer est très loin de prendre la mesure du déclassement salarial subi par nos profession.

Toujours pas de dégel du point d'indice, une prime d'attractivité qui ne répond pas aux enjeux de revalorisation, une nouvelle grille pour les AESH insuffisante et rien pour les personnels de Vie scolaire !

Depuis 2018, les budgets des gouvernements Macron ont acté la **suppression de 7 490 emplois** alors que les effectifs augmentaient de 63 662 élèves. 7490 suppressions d'emplois, c'est l'équivalent de 166 collèges rayés de la carte ! **Pour simplement garder le taux d'encadrement de 2017, il aurait fallu créer... 7 564 emplois !**

Aucun aménagement des programmes en collège, « une réforme de la réforme » du lycée qui consacre le contrôle continu à la faveur de la crise sanitaire et un projet local d'évaluation qui pourrait se révéler être un redoutable outil de management, **une poursuite du démantèlement du service public d'orientation** (externalisation vers les conseils régionaux ou le privé), gestion chaotique de la crise sanitaire en milieu scolaire... **repreons la main sur nos métiers !**

Toutes et tous en grève à l'appel de la FSU, de FO, de la CGT, du SUD jeudi 23 septembre et rassemblements à 10 heures 30 :

- à Pau, devant la DSDEN, place d'Espagne
- à Bayonne, place de la Liberté - Hôtel de Ville suivis de manifestations.

Stagiaires toujours plus précaires

Les stagiaires en observation et pratique accompagnée (SOPA) vont arriver dans nos établissements.

Ils doivent, en plus de la préparation du concours et/ou du master, être présents l'équivalent d'un tiers temps lissé sur l'ensemble de l'année -annualisé - soit 6h par semaine en moyenne ... le tout pour zéro euro, pas même les frais de déplacement ! De plus, en cas de réussite au concours, ils seront l'an prochain fonctionnaires stagiaires avec un service complet de 18h ! Cette situation scandaleuse, confirme, si besoin était, le mépris de ce gouvernement pour notre profession, tout particulièrement pour les entrées de carrière qui se font par la précarité.

Nous rappelons par ailleurs que les professeur-es- stagiaires INSPE ont jusqu'à demain mardi 21 septembre **dernier délai** pour s'inscrire en ligne au stage académique « Vos droits et dossier de 1ère affectation ». Consultez le site du Snes Bordeaux à l'onglet « Formation syndicale ». Pensez à déposer la demande d'autorisation d'absence de droit auprès de la /du chef/fe d'établissement ou de l'INSPE.

Pour le bureau,
Renaud Robert, secrétaire départemental

Stage : Animer les sections d'établissement

Nous organisons un stage « COMMENT AGIR ET MILITER DANS SON ÉTABLISSEMENT ? » :

- Quels sont les moyens d'agir dans un établissement ?
- Comment dynamiser la vie syndicale ?
- Saisir le CHSCT : comment et pourquoi ?
- les moments clés de l'année en CA : budget, DGH.

Ce stage se déroulera le mardi 19 octobre 2021 à Pau au collège Jeanne D'Albret (Avenue des Lauriers).

Les inscriptions sont désormais closes. Néanmoins, si le sujet vous intéresse, vous avez la possibilité de vous inscrire auprès du Snes - FSU 64 si, par exemple, vous êtes libéré.e de cours le mardi.

Le stage de formation syndicale est de droit et ouvert à tous les personnels syndiqués ou non syndiqués. Les frais de déplacement sont remboursés aux collègues syndiqués.

Elections au Conseil d'administration

Les élections au CA auront lieu le vendredi 8 octobre 2021.

Le dépôt des listes de candidatures doit être effectué avant le lundi 27 septembre 2021.

Pensez à constituer une liste SNES ou FSU, ouverte aux sympathisant-es, afin de donner toute notre expression syndicale au sein de l'instance décisionnelle du collège, du lycée.

L'expérience montre sans équivoque que la « stratégie » de la chaise vide est contre-productive, l'administration pouvant décider seule de la régression salariale, comme au lycée St-Cricq où la tentative initiée par le Proviseur (une heure de cours payée 0,9) a été contrée par l'intervention officielle du SNES-FSU dans le respect du décret statutaire de 2014, et à l'heure où le Projet Local d'Évaluation cherchant à porter atteinte à la liberté pédagogique doit y être présenté.

N'oublions pas que la Commission Permanente appelée à jouer un plus grand rôle ou la « Commission hygiène et sécurité », émanant de la composition du CA.

Le projet local d'évaluation ou PLE, un outil supplémentaire de management et d'intrusion pédagogique

Chacun a pu mesurer, cette année encore, combien le contrôle continu désormais porté à 40 % abîmait le lien pédagogique entre des élèves, dont le travail est perpétuellement évalué, et des enseignants, devenus juges et parties. Comment alors ne pas s'inquiéter des pressions sur les résultats ?

*Comment compenser la disparition de l'horizon commun que constituaient des épreuves nationales du bac ? Confiance et projet d'évaluation, répond le ministère qui s'est empressé d'intégrer en Conseil supérieur de l'Éducation une proposition du SE-UNSA. Il faudrait « faire confiance aux équipes » pour assurer la « robustesse » de la note de contrôle continu. Cette rhétorique de la confiance masque en fait un management où chacun serait « libre d'obéir ». La démarche s'inscrit pleinement dans une « dynamique » dans laquelle l'enseignant est appelé à formaliser les différents types d'évaluation, à en préciser les modalités et à penser leur conception dans la perspective de l'orientation et des exigences de l'enseignement supérieur, le tout sous le regard des pairs et de la hiérarchie. **Ce projet d'évaluation locale a donc tout du carcan !** « L'organisation du contrôle continu fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté en conseil d'administration » (arrêté du 27 juillet 2021). La note de service qui en complète l'application précise que chaque établissement doit conduire une réflexion pour définir ce projet lors de deux demi-journées banalisées. **Pour le SNES-FSU, le projet local d'évaluation doit être le plus vague possible dans ses prescriptions** pour préserver avant tout la liberté pédagogique de chaque professeur, toujours inscrite dans le Code de l'Éducation (hiérarchie des normes). Nous reviendrons sur le sujet et nous nous tenons à votre disposition pour toute question. **Le Snes national met à disposition un guide que vous pouvez télécharger.***